



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20170530-CONS-AG-17-055  
-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2017

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Approbation de la 1ere programmation de l'AAP2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

**ETAIENT PRESENTS :**

Serena BATESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

**QUORUM : 22**

**ABSENTS :** Guy ARMANET, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 30 mai 2017

**OBJET : Approbation de la 1ere programmation de l'AAP2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant l'appel à projet 2017 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 14 novembre 2016 ;

Considérant l'avis du Comité technique du 06 mars 2017 Comité de Pilotage restreint du Contrat de Ville du 13 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 mai 2017 ;

Vu le rapport n°6 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
A l'unanimité**

- La 1<sup>ère</sup> programmation 2017 du Contrat de Ville telle que présentée dans le tableau ci-joint ;
- Le programme d'actions lié aux compétences de la CAB ci-annexé et représentant un montant global de 302 750 €
- La participation financière de la CAB à ce programme d'action pour un montant de 69 740 €

Conseil du 30 mai 2017

**OBJET : Approbation de la 1ere programmation de l'AAP2017 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia**

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2017 de la CAB

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **13 JUIN 2017**  
et publication ou notification  
du **14 JUIN 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**